PLAGES OUVERTES de 7h à 21h L'ÉCOLIÈRE
Limite VILLENEUVE
Notre-Dame-de-Monts LA MOURAINE

## Plages Dynamiques

Saint Jean de Monts

## LES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR LA PLAGE

Arrêté municipal 201584A

Les chiens tenus en laisse sont autorisés sur la plage au nord de la Davière et jusqu'à la commune de Notre-Dame-de-Monts. Les chevaux sont autorisés sur la plage entre l'extrémité nord du golf et la limite avec Notre-Dame-de-Monts de 7h à 10h et de 19h à 21h.

Ces restrictions ne concernent pas les chiens guides pour aveugles ni les chevaux utilisés par les services de sécurité.

Camping Les Places Dorées

LA TONNELLÉ

La Davière

de 7h à 10h

de 19h à 21h

LE MOULIN CASSÉ LE VREDON

LE BOIS JOLY

Golf de Saint-Jean-de-Monts

LA PARÉE JÉSUS

Estacade de Saint Jean de Monts





## Regroupements limités à 10 personnes maximum

02 51 59 97 00 - mairie@mairie-saintjeandemonts.fr Site Internet : www.saintjeandemonts.fr